



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-40

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 décembre 2023 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 08 décembre 2023
Date d'affichage : Le 08 décembre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Emilie LISSE
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Sylviane CORNET

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane Cornet est nommée secrétaire de séance.

Délibération portant sur l'avis du Conseil Municipal sur le rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

M le Maire expose à l'assemblée le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.
En application à la loi finance 2017, les communes membres sont tenues de donner leur avis sur les charges transférées.

Il s'agit d'un correctif sur l'évaluation des charges transférées pour la compétence tourisme pour la commune d'Equihen-Plage.

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E.legalite.com

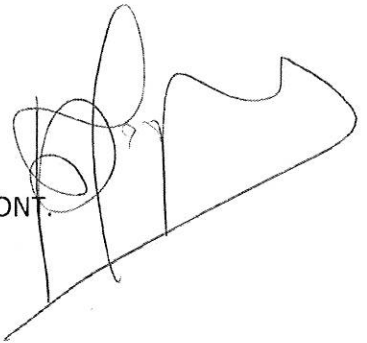
99_DE-062-216209080-20231214-40_2023-DE

A l'issu de l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées pour la compétence tourisme de la commune d'Equihen-Plage

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne,
Le 14 décembre 2023

Le Maire

Jean-Michel DEGRÉMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

20 DEC. 2023



REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2023
Application agréée E-legalite.com